



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUE :

Le Mans, le 10/04/2020

Mobilisation en Sarthe en faveur des personnes sans domicile et de l'aide alimentaire

La pandémie du coronavirus n'épargne pas les personnes vulnérables, en particulier les personnes sans domicile. Depuis, le début de la crise, la protection de ces personnes face au Covid-19 fait l'objet d'une attention constante de la part des autorités publiques.

La situation en Sarthe demeure pour l'instant favorable grâce à la mobilisation exemplaire de la direction départementale de la cohésion sociale, des collectivités territoriales et des associations. Chacun, dans son domaine de compétences, a veillé à s'assurer qu'il n'y ait aucune rupture d'hébergement pour les personnes sans domicile : proposition d'hébergement pour toute demande émise, ouverture en journée des structures habituellement dédiées à un accueil de nuit, prolongation exceptionnelle de la prise en charge des publics issus de la demande d'asile qui ont vocation à quitter les structures dédiées qui les accueillent, outre, la prolongation de la trêve des expulsions locatives jusqu'au 31 mai 2020. L'objectif est que personne ne se trouve sans solution d'hébergement ou de logement.

- **Un effort considérable pour renforcer l'hébergement disponible en Sarthe**

À ce jour, le département de la Sarthe comporte donc **280 places d'hébergements d'urgence dont jusqu'à 160 places en hôtel**, selon les besoins. **Environ 260 personnes** y sont **actuellement hébergées**. La gestion des orientations vers l'ensemble de ces capacités d'hébergement

**Bureau de la Représentation de l'Etat et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr

est assurée via le 115 et le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), dispositifs gérés par l'association Tarmac.

La première mesure a été de **prolonger le renfort hivernal en places d'hébergement, soit 70 places en Sarthe** pour conserver ces capacités de mise à l'abri. Alors que ce renfort hivernal en places supplémentaires devait s'arrêter fin mars, il sera prolongé jusqu'à la fin de la crise.

Un deuxième renfort des capacités d'hébergement a été organisé pour permettre un « **desserrement des centres d'hébergement** », afin de pouvoir isoler des personnes hébergées présentant des symptômes assimilables à ceux du covid-19. Des chambres d'hôtels supplémentaires ainsi que des appartements d'urgence vacants pourront être mobilisés à cette fin.

En outre, un **centre d'hébergement spécialisé** a été ouvert au Mans afin d'assurer l'isolement et le suivi médical des **personnes accueillies atteintes du covid-19** dont la situation clinique ne nécessite cependant pas une hospitalisation. D'une capacité pouvant aller jusqu'à 40 places, ce centre a été mis en place avec le soutien de la Ville du Mans, propriétaire des locaux.

Par ailleurs, **un accueil de jour** a été organisé pour les personnes sans domicile, en complément de l'hébergement de nuit dont elles pouvaient déjà bénéficier. Quatre centres d'hébergement de nuit (Pontlieue, Flore, Noguès, Saint-Liboire) ont ainsi complété leur offre de service par un accueil de jour en continu, avec distribution de repas, pour une capacité totale de 136 places. L'accueil de jour de la Halte Mancelle permet, quant à lui, un accès aux douches pour les personnes isolées, dès 9h00 et sur rendez-vous. Les **maraudes** ont aussi été maintenues par la Croix Rouge et le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD). Ce dernier assure également un maintien du lien par des contacts téléphoniques réguliers.

Enfin, les commissions d'attribution de logements sociaux continuent de fonctionner afin d'assurer l'accès au **logement social dans les situations d'urgence**.

- **Un engagement sans faille pour le maintien de l'aide alimentaire**

L'aide alimentaire est un soutien essentiel pour les publics les plus vulnérables qui y ont recours, pour certains de manière permanente.

Il faut saluer la **capacité d'adaptation des associations en charge de l'aide alimentaire**, qui sont parvenues à renouveler leur organisation, en mutualisant le cas échéant leurs moyens et recrutant de nouveaux bénévoles. La Banque Alimentaire assure le rôle de tête de réseau, collectant les produits pour le compte de nombreuses associations. Au Mans, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, le Bus du cœur, et l'épicerie sociale Pain contre la faim poursuivent leurs actions **en**

**Bureau de la Représentation de l'Etat et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr

aménageant les horaires pour continuer à proposer un dépannage alimentaire aux plus démunis. En milieu rural, une distribution d'aide alimentaire sur la Flèche (via Saint Vincent de Paul) et à Sablé (via Le Panier Sabolien) est maintenue. De même, le réseau des permanences des Restos du Cœur reste actif.

Au-delà du **soutien financier** qu'il accorde à ces structures, **l'Etat contribue** au quotidien, via ses services, **à la mise en relation de ces multiples opérateurs de l'aide alimentaire.**

La **distribution de repas chauds** dans les centres d'hébergement est assurée deux fois par jour grâce à un partenariat avec la Ville du Mans qui assure leur fabrication dans sa cuisine centrale. **Environ 250 repas sont livrés, chaque jour**, dans ces centres et dans la salle Barbara, au Mans, mobilisée par la ville à cette fin. Une **distribution de sandwichs** pour les sans-abri est **assurée quotidiennement** à la Halte Mancelle.

Pour compléter ces dispositifs, l'Etat a créé le dispositif des **titres services**, chèques d'une valeur de 3,50 € permettant à leur porteur d'acheter des denrées alimentaires (hors alcool) et des produits d'hygiène. Les titres ont été reçus en Sarthe et seront distribués à compter de la fin de cette semaine (voir communiqué dédié).

- **Une mobilisation exemplaire en Sarthe**

Le Préfet de la Sarthe tient à rappeler que si l'État n'a pas la compétence exclusive en matière de publics vulnérables, il lui revient en situation de crise d'assurer une coordination des actions dans le cadre d'un plan d'urgence. A ce titre, les personnels des **services de l'État, affectés à la gestion de la crise du Covid-19 sont pleinement mobilisés**. Une cellule en charge des publics fragiles a notamment été installée au sein du Centre Opérationnel Départemental, qui se réunit à distance, quotidiennement.

De plus, le Préfet de la Sarthe souhaite particulièrement **saluer l'engagement des bénévoles** qui continuent à travailler pour assurer le fonctionnement des accueils, les maraudes ou, encore, l'aide alimentaire. Sans leur implication, la tâche de tous serait plus difficile. Il rappelle à ce propos qu'il est possible de déposer des propositions de missions bénévoles comme d'y répondre sur la plateforme gouvernementale : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>.

Enfin, il tient à **souligner la qualité du partenariat à l'échelle locale**, qui a seul permis la mise en œuvre de ces actions. Ce **partenariat essentiel** entre les services de l'État, le Conseil Départemental, les mairies et, notamment, leurs Centres Communaux d'Action Sociale, ainsi que les associations doit se poursuivre.

**Bureau de la Représentation de l'Etat et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr

**Bureau de la Représentation de l'Etat et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9
Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr